

No de résolution
ou annotation

**Séance
extraordinaire
9 avril 2017**

**Procès-verbal du conseil
de la municipalité de Sainte-Marthe**

Séance extraordinaire du 9 avril 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le dimanche 9 avril 2017 à 10 h 10 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Madame le maire Aline Guilloffe;

Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, François Pleau, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de madame le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est présent.

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Monsieur Michel Bertrand, directeur général, dépose au conseil municipal le certificat de signification signé par lui, attestant que l'avis spécial de convocation de cette séance extraordinaire a été signifié aux membres de ce conseil le dimanche, 9 avril 2017 à 9 h 45.

L'avis de convocation se lit comme suit :

Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, François Pleau, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle et madame le maire Aline Guilloffe

AVIS SPÉCIAL est donné par le soussigné, monsieur Michel Bertrand, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Marthe,

QU'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité est convoquée par madame Aline Guilloffe, maire, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, au 776, rue Des Loisirs, Sainte-Marthe, dimanche le 9^{ème} jour d'avril 2017 à 10 h 00 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir:

- Ouverture de la séance
- Adoption de l'ordre du jour
- Travaux sur le chemin Saint-Guillaume, secteur Le Trou
- Questions de l'assistance
- Levée ou ajournement de la séance

DONNÉ à Sainte-Marthe, ce neuvième jour d'avril deux mille dix-sept

Michel Bertrand
Directeur général et secrétaire-trésorier

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate et convient qu'il sera mentionné dans le procès-verbal de la séance, que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal. Tous les



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

membres du conseil sont présents à l'ouverture de la séance.

RENONCIATION AU DÉLAI DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT QUE les élus n'ont pas d'autre séance de planifiée avant la prochaine séance ordinaire de mois prochain;

CONSIDÉRANT QUE les élus étaient déjà en séance de travail au cours de la matinée du 9 avril 2017 et qu'ils ont déjà toutes les informations nécessaires à la prise de décisions des sujets apparaissant à l'avis de convocation;

CONSIDÉRANT QUE tous les élus sont présents, sans exception;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

17-04-44

DE RENONCER, tel que le prévoit l'article 157 du code municipal, au délai de l'avis de convocation pour la tenue d'une séance extraordinaire et d'ouvrir ladite séance sous la présidence de madame le maire Aline Guillotte et ce, sans autre avis à 10 h 10.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le maire Aline Guillotte déclare la séance ouverte à 10 h 10.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

17-04-45

QUE l'avis de convocation fasse office d'ordre du jour.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

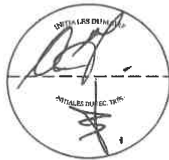
*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

TRAVAUX SUR LE CHEMIN SAINT-GUILLAUME, SECTEUR LE TROU

ATTENDU QUE la partie non asphaltée a été lourdement endommagée par la combinaison des fortes pluies récemment et le passage de nombreux véhicules fréquentant les cabanes à sucre du secteur;

ATTENDU QU'une intervention doit rapidement être effectuée afin d'éviter des dommages plus important à la chaussée et aux usagers de la route qui circulent dans ce secteur, encore nombreux à cette période de l'année;

EN CONSÉQUENCE,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé

17-04-46

D'AUTORISER la réalisation des travaux nécessaires à la réhabilitation de la chaussée par l'entreprise Transport Yves Dupras inc. incluant l'achat jusqu'à quatre camion de pierre.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune assistance

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 10 h 14,

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

17-04-47

QUE la présente séance extraordinaire soit levée.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

Aline Guillotte
maire

Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
directeur général